

FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE A VOTER

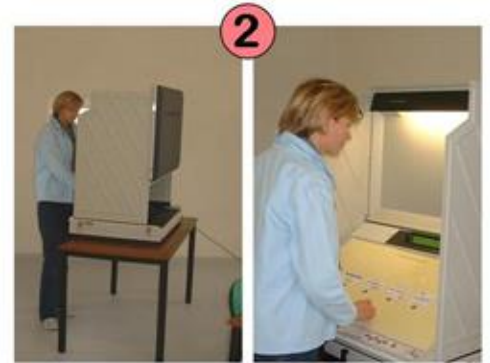
Rendez vous dans votre bureau de vote avec votre nouvelle carte électorale
et obligatoirement une pièce d'identité

Les membres du bureau de vote contrôlent votre
identité et votre inscription avant de vous
autoriser à passer derrière la machine à voter

Derrière la machine, vous êtes seul et isolé
des regards pour voter

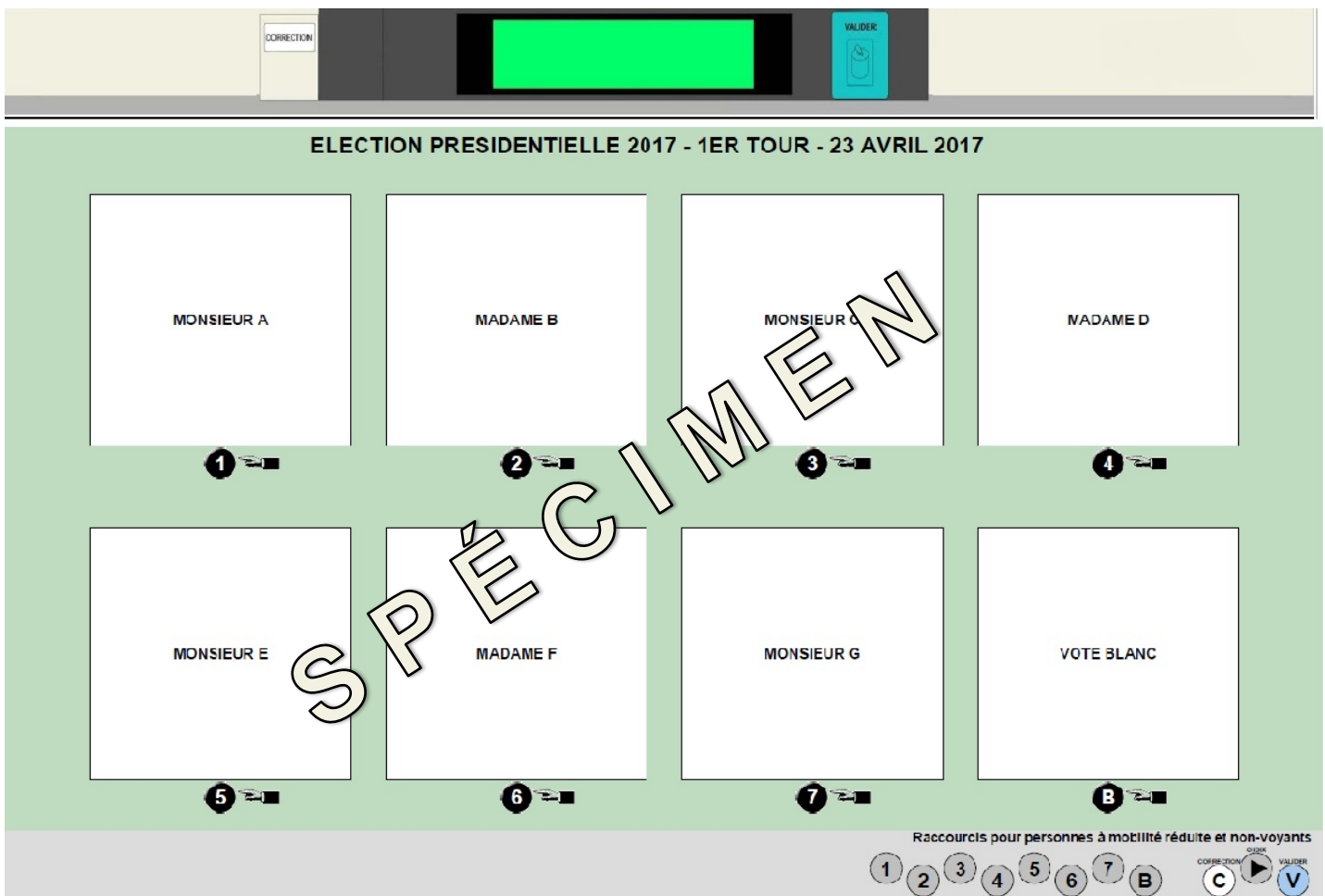



Le Président du bureau ouvre l'urne
électronique pour vous permettre de
voter




L'interface de la machine à voter est constituée :

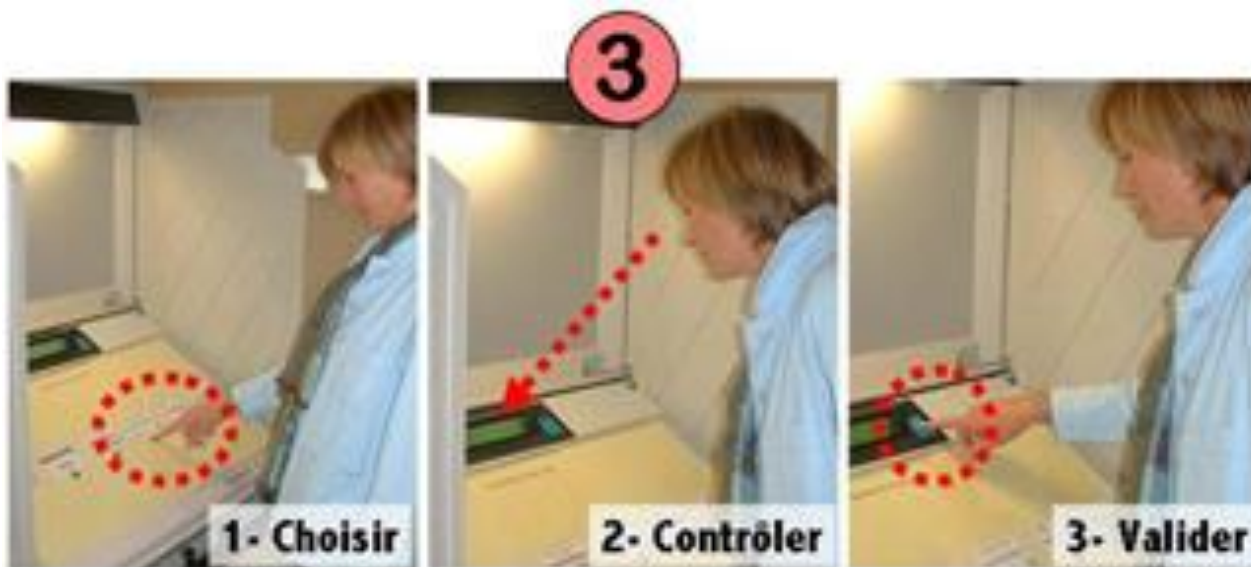
- d'une planche de vote où sont reproduits fidèlement les bulletins de vote des candidats et un bulletin «vote blanc»
- d'un écran de contrôle
- d'un bouton « valider »



1 – Vous choisissez votre candidat en appuyant sur la pastille numérotée  située sous le bulletin de vote

2 – Vous contrôlez le nom du candidat sur l'écran situé en haut de la planche de vote

3 – Vous validez en appuyant sur la touche bleue  située à droite de l'écran



La machine émet un bip et le Président déclare « a voté ».



Vous signer la liste d'émargement après avoir voté.